



La Lettre

aux Partenaires

Edito

Aujourd'hui il importe à tous, particuliers, entreprises, collectivités, de faire des économies... Un des moyens simples et efficaces pour y parvenir est de maîtriser ses consommations d'énergie.

Réduire et adapter ses éclairages permet de dépenser moins. Cela permet aussi d'améliorer notre cadre de vie quotidien, en retrouvant notre ciel nocturne, et de préserver quantité d'espèces animales actuellement perturbées par la lumière nocturne.

« Eteignons la lumière ! » et « Eclairons mieux ! » : deux voies complémentaires à suivre pour l'indispensable transition écologique et énergétique.

André ROUCH
Président du
Syndicat mixte du PNR



ETEIGNONS LA LUMIERE !

LE JOUR
de la
NUIT

Le « Jour de la nuit » aura lieu partout en France le 20 septembre. Cet événement national festif et pédagogique vise à sensibiliser l'ensemble des citoyens à la pollution lumineuse, ses causes et ses conséquences. La lumière artificielle est devenue omniprésente dans notre quotidien, c'est l'occasion de mettre en avant la nuit noire sous toutes ses formes !

Retrouvez dès maintenant les animations, sorties et extinctions des communes prévues sur le site

www.jourdelanuit.fr

Vous avez dit pollution lumineuse ?



La pollution lumineuse désigne les impacts négatifs des lumières artificielles sur la faune, la flore, les écosystèmes ou la santé humaine.

Elle se perçoit principalement sous trois formes : le halo lumineux, la lumière éblouissante et la lumière envahissante (ou intrusive). La pollution lumineuse a un impact sur nos paysages nocturnes, y compris en milieu rural : étoiles, planètes et voie lactée deviennent de plus en plus difficiles à observer. Cette pollution lumineuse coûte très cher à la collectivité. 30 à 50% de l'énergie dépensée vainement pour éclairer les étoiles pourrait être économisée avec la mise en place de luminaires plus adaptés.

Contact : Luce Rameil



La commune d'Aulon (65) a remplacé ses lampadaires et ses lampes : 85% du flux lumineux émis hors de la surface utile a été éliminé et une économie d'énergie de 35% a été réalisée.

ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ

L'éclairage public donne une sensation de sécurité mais il ne combat pas pour autant l'insécurité. D'après les statistiques, la majorité (80%) des cambriolages ou vols avec agression a lieu en plein jour. La nuit, il n'y a pas plus de délits dans les zones non-éclairées que dans les zones éclairées.

TROP DE LUMIÈRE NUIT

Beaucoup d'espèces animales sont nocturnes : plus de 60% des invertébrés et mammifères, 90% des amphibiens, 95 % des papillons en France... Elles ont besoin d'une obscurité la plus complète et la plus longue possible pour assurer leur cycle biologique. Les espèces diurnes, dont l'homme, ont aussi besoin de la nuit pour se reposer et régénérer efficacement les cellules de leur organisme.

Les études montrent une diminution importante de la diversité et du nombre d'insectes dans les zones éclairées. Or, ils ont un rôle essentiel dans les écosystèmes. Sans insectes, beaucoup de plantes seraient non fécondées.

Une grande majorité des mammifères est nocturne avec un système de vision très sensible à la lumière. La rencontre avec une zone éclairée cause un éblouissement durable qui les rend vulnérables (prédateurs, collisions avec des voitures, etc.).

De nombreux oiseaux migrateurs volent de nuit sur de grandes distances en s'orientant grâce aux champs magnétiques et aux étoiles. La lumière artificielle, et notamment le halo lumineux au-dessus des agglomérations, les attire et les désoriente.

Les poissons sont également sensibles à la pollution lumineuse. Au sommet de la tête de certains poissons, une sorte de capteur sensible à la lumière intervient sur le sens de l'orientation, la régulation de la température corporelle et le cycle de ponte.

Aujourd'hui, nombre de ponts sont éclairés dessus ou dessous, produisant des reflets bleu électrique, vert, rouge, blanc ou autres, une partie de la nuit. La lumière projetée peut devenir un obstacle de plus à franchir pour les poissons, rendant les déplacements des poissons migrateurs, comme le saumon atlantique, extrêmement difficiles.



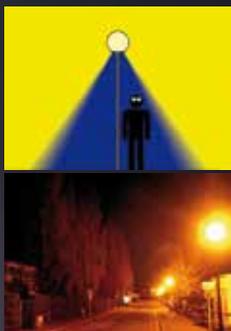
Éclairage performant dans une commune du PNR des Causses du Quercy



UN GISEMENT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'éclairage public constitue le deuxième grand poste de dépense du bilan énergétique des collectivités (18% de la consommation d'énergie des communes) et le premier pour la consommation d'électricité (42% de la consommation totale d'électricité de la commune) (source : ADEME). L'installation de lampadaires plus performants, la pose de matériels permettant la coupure et la réduction de la tension sont des solutions pour réduire les consommations d'énergie.

Le pire



Le mauvais



Le bon



Jean-Claude Keff, Maire de Verdun, témoigne :

« Depuis le 5 décembre 2012, par mesure d'économies et de respect de l'environnement, nous avons réduit la durée de l'éclairage nocturne des rues de la commune. Deux périodes ont été retenues, en tenant compte des périodes scolaires, à savoir l'une d'été, du 1er mai au 31 août (extinction à partir de 1 h du matin et pas de rallumage), et l'autre d'hiver, du 1er septembre au 30 avril (extinction à partir de 0h et rallumage à 6 h). Par arrêté, les lumières restent allumées du 22 décembre au 4 janvier pour les fêtes de fin d'année.

Le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège nous a remis une clé nous permettant de rétablir l'éclairage en cas d'accident, d'incendie ou d'incident de toutes natures. Par ces temps de crise, il appartient à la municipalité de montrer l'exemple. L'argent économisé pourra être investi ailleurs même si cela ne représente pas une somme conséquente. Pour 107 points d'éclairage sur la commune, l'investissement a été de 1200 € pour la mise en place des horloges astronomiques et l'économie a été de 1780 € sur une année. C'est à mon avis personnel la meilleure façon de faire des économies réelles sans gros investissements. »

COMMERCES : ÉTEIGNONS LES VITRINES ET LES ENSEIGNES LUMINEUSES !

L'éclairage représente une part importante de l'électricité consommée par les commerces : jusqu'à 40 % pour les magasins de produits frais et 60 % pour le prêt-à-porter et salons de coiffure (source : ADEME).

La loi Grenelle 2 de l'environnement et l'arrêté du 25 janvier 2013 précisent que :

- les enseignes lumineuses et les vitrines doivent être éteintes de 1h à 6h du matin sauf pour les activités qui cessent ou commencent entre minuit et 7h du matin : dans ces cas, les enseignes et vitrines doivent être éteintes une heure après la cessation de l'activité et peuvent être allumées une heure avant la reprise. Les enseignes clignotantes sont interdites à l'exception des enseignes de pharmacie ou de tout autre service d'urgence.
- les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnels doivent être éteints au plus tard une heure après leur occupation.

Des dérogations préfectorales sont possibles pour certaines installations classées, pendant les illuminations de Noël, lors d'événements locaux ou dans certaines zones touristiques.

Pour aller + loin, vous pouvez télécharger le guide *Rénovation de l'éclairage des commerces de centre-ville* sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr.

LES TERRITOIRES S'ENGAGENT



Le Parc naturel régional des Causses du Quercy

La revue Ciel et Espace, première revue européenne d'astronomie, publie en 2002 une carte de la qualité du ciel nocturne en France. Une zone de forme triangulaire située sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy est classée « meilleur ciel de France métropolitaine » : le « triangle noir » du Quercy vient de naître. Afin de préserver ce patrimoine nocturne exceptionnel, des communes du PNR s'engagent en éteignant leur éclairage public à partir d'une certaine heure de la nuit et/ou en installant des candélabres plus performants.

Contact : Agathe Kuhnel, akuhnel@parc-causses-du-quercy.org

La réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi

Dans une réserve de ciel étoilé, des mesures sont prises pour réduire la pollution lumineuse, afin de retrouver et de préserver un ciel étoilé : programmes de suivi de la qualité de ciel, engagement des communes faisant partie de la réserve à améliorer leur éclairage public, programmes pédagogiques, formations et animations. Contact : Eloise Deutsch, pnp.deutsch@espaces-naturels.fr

Département des Hautes-Pyrénées



- Zone tampon : habitée, amélioration de l'éclairage
- Zone coeur RICE : aucun éclairage permanent
- Zone coeur du Parc national des Pyrénées



Profitez du suivi des consommations d'énergie de l'éclairage public !

L'éclairage public représente 30% des dépenses énergétiques des communes auditées du PNR. Depuis 2008, un service de suivi des consommations d'énergie de l'éclairage public est proposé aux communes qui le souhaitent. Des solutions pour réduire les consommations sont proposées : installation de lampadaires plus performants, pose de matériels permettant la coupure et la réduction de la tension...

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est responsable de l'éclairage public mais l'éclairage public n'a pas de caractère obligatoire. Ainsi, si un éclairage est prévu et qu'il est en panne, le maire peut éventuellement être poursuivi. En revanche, aucune commune n'a été condamnée en justice dans le cas d'éclairage éteint suivant des plages horaires d'extinction décidées par délibération du Conseil municipal.

Contact : Luce Rameil

Participez au concours « Villes et villages étoilés »

Les communes souhaitant éteindre leur éclairage public tout ou partie de la nuit, en diminuer l'intensité ou améliorer la qualité des luminaires extérieurs peuvent être candidates au concours « Villes et villages étoilés ».

Il se déroule comme suit : les inscriptions sont faites en début d'année 2015 et jusqu'à mi-septembre, le dépouillement des candidatures a lieu jusqu'à fin octobre, le jury national se réunira en novembre, l'annonce des résultats arrivera en décembre et enfin la remise des prix se tiendra début janvier 2016. Retrouvez toutes les informations sur le site Internet : www.anpcen.fr

Relevez le défi des « Familles à Energie Positive » dans le PNR

Le principe est simple : votre famille se regroupe avec d'autres pour former une équipe afin de représenter votre village, votre quartier, votre entreprise... avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude et équipements domestiques... tout en conservant votre confort.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie - protocole de Kyoto oblige ! - par rapport à l'hiver 2013/2014. Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Et ça marche !

Le bilan de l'édition précédente dans le PNR a été convaincant : certains des participants ont économisé jusqu'à 670 € sur leur facture. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières... en 2013 ce sont plus de **13 millions de kWh** qui ont été économisés au niveau national ! Alors cette année, serez-vous une famille à énergie positive ?

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet : <http://pnrpa.familles-a-energie-positive.fr>
Contact : Luce Rameil



Mettez le nez dans les étoiles à l'Observatoire de Sabarat !

L'observatoire astronomique de Sabarat est situé à 400 m d'altitude, loin de la pollution lumineuse de Toulouse. Cela en fait un site privilégié d'observation du ciel nocturne.

Il accueille du public et des scolaires pour les initier ou approfondir leurs connaissances en astronomie, au cours de soirées publiques, de stages et de déplacements dans les écoles et collèges.

Il participe également à toutes les manifestations régionales : Fête de la Science (en Ariège), Scientilivre (à Toulouse), Ciel en Fête (à la Cité de l'Espace), Nuit des étoiles, Jour de la Nuit...

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site internet : www.observatoire-sabarat.com

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Avec le concours financier d'EDF

